
Décret, proposé par Barrère au nom du comité de salut public, nommant les citoyens Chaube, Bernard, Dumont et Grandville à la commission de l'envoi des lois, lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Décret, proposé par Barrère au nom du comité de salut public, nommant les citoyens Chaube, Bernard, Dumont et Grandville à la commission de l'envoi des lois, lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 298;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37462_t1_0298_0000_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37462_t1_0298_0000_3)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Les brigands n'ont pu passer au delà d'Arlon (*sic*). Ils font des tentatives pour retourner dans leurs anciens repaires; mais ils vont se trouver entre deux feux. La colonne du Nord marche contre eux; le général en chef est à leur tête. Ceux des brigands qui étaient dans Noirmoutier ont dû être attaqués hier par mer et par terre. »

II [BARÈRE (1)] propose ensuite divers décrets, qui sont adoptés ainsi qu'il suit :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de Salut public, nomme les citoyens Chaube, Bernard Dumont et Grandville membres de la Commission de l'envoi des lois, en conformité du décret du gouvernement révolutionnaire du 14 frimaire (2).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Barère. Le décret sur le gouvernement révolutionnaire provisoire porte qu'il sera nommé quatre commissaires pour rédiger le *Bulletin de l'envoi des lois*. Voici les citoyens que le comité de Salut public vous propose :

Actes et la correspondance du comité de Salut public (t. 9, p. 611), donne de la lettre de Francastel un extrait plus étendu que nous reproduirons ci-dessous :

« Angers, 3 nivôse an II (23 décembre 1793).

« Francastel expose que les brigands n'ayant pu passer à Redon, longent la Vilaine et semblent vouloir reprendre leur ancienne route. La marche actuelle de l'ancien corps d'armée et des troupes du Nord tend à mettre entre deux feux ce dernier rassemblement de brigands. Ceux de l'intérieur de la Vendée remuent toujours et prennent quelque accroissement du côté de Châtillon et de Bressuire, mais on a renforcé tous les postes et envoyé quelques officiers intelligents et connaissant bien le pays. Noirmoutier a dû être attaqué hier par mer et par terre : on ne doute pas du succès. Il recommande surtout l'envoi de souliers; plus de la moitié de l'armée se bat sans souliers. Il invite aussi le comité à porter toute son attention sur la navigation de la Loire, de Tours à Saumur. C'est par cette voie que parviennent les subsistances de l'armée de l'Ouest. Il ne peut différer sans danger de modifier ou retirer son arrêté sur ce point. Étant attaqué d'une sorte de fièvre lente, Francastel pense que l'intérêt public veut qu'il soit remplacé. Il invite le comité à s'en occuper. » (*Archives nationales*, DIII, n° 347 : *Analyse*.)

(1) D'après les divers journaux de l'époque.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 99.

(3) *Moniteur universel* [n° 97 du 7 nivôse an II (vendredi 27 décembre 1793) p. 389, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 463, p. 76) et le *Mercur universel* [6 nivôse an II (jeudi 26 décembre 1793), p. 95, col. 1] rendent compte de la motion de Barère dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

BARÈRE. Vous avez décrété que le *Bulletin des Lois* serait envoyé par 4 commissaires. Le comité devait les choisir: je viens vous les proposer. Le comité ne s'est déterminé qu'après un examen sévère. Les commissaires qu'il a choisis sont Chaube,

Chaube, secrétaire du district de Montpellier; Bernard, procureur général syndic du.....; Dumont, chef des bureaux du ministre de la justice, et Grandville, rédacteur du *Moniteur*.

Le comité a cru devoir donner cette marque de confiance à celui qui s'est le plus distingué parmi les rédacteurs des journaux patriotes.

Bourdon (*de l'Oise*). Je demande qu'on nous dise depuis quand Grandville est dans l'entre-

Bernard, Dumont et Grandville. Ce dernier est rédacteur en chef du *Moniteur*. C'est ainsi que l'on récompense celui qui, de tous les journalistes, s'est montré le meilleur rédacteur.

Bourdon (*de l'Oise*) demande depuis quand Grandville est dans l'entreprise du *Moniteur*, parce qu'il a observé qu'il avait eu, durant l'Assemblée législative et dans les premiers temps de la Convention, une mauvaise direction.

ROBESPIERRE. Je ne parle point pour appuyer la nomination, mais pour relever un fait qui concerne l'honneur de Grandville. Ce fait est que, lorsque, sous la direction de Rabaud, le *Moniteur* était non seulement un papier mensonger, mais encore faussaire, Grandville dénonça lui-même Rabaud. Dès qu'il a eu plus d'influence sur la rédaction, le journal est devenu plus exact et a fini par devenir bon.

Le choix fait par le comité de Salut public est approuvé.

(Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessous d'après le procès-verbal.)

On fait de nouvelles réclamations sur la nomination de Grandville.

CAMBON demande que le comité d'instruction publique soit chargé de présenter un plan pour la rédaction d'un journal qui retracerait fidèlement tout ce qui se passe dans le sein de la Convention.

BARÈRE. Chacun est pénétré de l'idée que vient d'énoncer Cambon. Nous délibérons encore ce matin, au comité de Salut public, sur la forme à donner à un journal national qui serait fidèle et rédigé par des patriotes éclairés. Cela est d'autant plus important que, tous les jours, les opinions que nous énonçons ici sont transmises par des canaux corrompus aux citoyens des départements. Sous deux jours, on vous présentera un projet de décret à cet égard.

II.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

BARÈRE présente la liste des commissaires pour l'envoi des lois révolutionnaires, desquels est le citoyen Grandville, rédacteur du *Moniteur*. « C'est une récompense, dit-il, que la nation lui doit pour avoir le mieux rédigé un journal. »

Un membre fait observer que le *Moniteur* n'a pas toujours été dans les principes de la Montagne. Il demande depuis quel temps le citoyen Grandville est rédacteur du *Moniteur*, « car, ajoute-t-il, ce journal était brissotin sous l'Assemblée législative, et même depuis ce temps. »

ROBESPIERRE rappelle qu'alors c'était Rabaud-Saint-Étienne qui rédigeait le *Moniteur*.

BARÈRE. C'est Grandville qui nous a dénoncé Rabaud-Saint-Étienne. L'Assemblée adopte la liste des commissaires.

CAMBON propose qu'il soit institué un journal national qui apprenne à la France et à l'Europe tout ce qui se dit et se passe à la Convention, et qui soit rédigé dans les principes qui doivent diriger l'opinion publique.

BARÈRE réplique que le comité de Salut public, attentif à tout ce qui peut intéresser le patriotisme, est occupé d'un plan de journal vraiment national qu'il présentera sous deux jours.